



Des nouvelles au quotidien

Les cartes postales appartiennent au passé. C'est désormais Facebook qui a la cote. S'il est à la fois divertissant et rapide d'y poster photos de vacances, vidéos et commentaires en temps réel, il ne faut pas oublier que Facebook comporte aussi des risques. Les enfants et les jeunes ont-ils conscience des conséquences que peut avoir la publication de photos et de vidéos ?

« Internet est un espace public. Si notre profil Facebook est public, d'autres utilisateurs peuvent voir nos photos, les copier, les télécharger et même les modifier. Nous n'avons pas le moindre contrôle là-dessus, insiste Stéphanie Burton du Centre fri-tic de la Haute école pédagogique de Fribourg, il est donc capital que les parents parlent avec leurs enfants de l'importance des données et contenus personnels sur la Toile et les aident à sélectionner des photos. » Réfléchissez donc bien, avec vos enfants, avant de poster une photo et assurez-vous qu'elle ne sera pas gênante pour eux, ni maintenant, ni dans quelques années.

Quant aux photos osées, il faut faire prendre conscience aux jeunes qu'en réserver l'accès aux amis proches n'est pas une garantie, car rien ne dit que les amis d'aujourd'hui le seront pour la vie. C'est un jeu d'enfant de copier ces images, de les modifier et de les diffuser pour se venger après une dispute. Et si le profil est public, il faut dans tous les cas publier le moins de choses privées possible.

Les droits de la personnalité

Lors de la publication, il faut aussi tenir compte des droits de la personnalité. « Les jeunes décident eux-mêmes quelles photos d'eux ils souhaitent poster sur les réseaux sociaux. Mais ils doivent aussi penser à demander au préalable l'autorisation des personnes figurant sur leurs photos », explique Chantal Billaud de la Prévention suisse de la criminalité (PSC). Ce n'est toutefois pas le seul risque. Annoncer trop clairement où l'on va et pour combien de temps, c'est laisser la porte ouverte aux voleurs, qui n'ont plus qu'à profiter de l'insouciance des voyageurs.

Laura, 14 ans, ajoute « il ne faut pas mettre son nom complet sur les photos, et il faut désactiver le service de localisation de notre smartphone afin d'éviter que tout le monde sache où on a pris les photos ».

Il suffit en fait d'adopter en ligne les mêmes règles de comportement que dans la vie réelle. La bienséance, la morale et l'éthique ont aussi leur place sur la Toile.

Maîtriser les coûts des smartphones

Pour éviter les mauvaises surprises à votre retour de vacances, il vous suffit de suivre ces quelques conseils :

1. Désactivez votre répondeur, car les appels qui y atterrissent coûtent trois fois plus cher : vous payez pour la connexion au réseau téléphonique étranger, pour le transfert vers le répondeur en Suisse et pour écouter le message.
2. Désactivez l'itinérance des données. Si vous ne le faites pas, votre téléphone peut se connecter à Internet à votre insu pour télécharger des mises à jour ou d'autres données.
3. N'oubliez pas qu'à l'étranger, vous payez aussi les appels entrants. N'allumez donc votre mobile que quand vous en avez besoin ou utilisez Skype pour téléphoner. S'il n'y a pas de réseau wi-fi à disposition, achetez une carte prépayée sur votre lieu de séjour.
4. Vous pouvez envoyer gratuitement des messages, des photos et des vidéos courtes via WhatsApp. Mais attention, utilisez un réseau wi-fi public ! Il y en a dans presque tous les hôtels et les campings.
5. Vous voulez naviguer sur Internet ? N'utilisez votre mobile ou votre tablette qu'avec une connexion wi-fi. Vous pouvez aussi utiliser l'ordinateur dans le hall de l'hôtel ou vous rendre dans un cybercafé.

Photos de vacances dans les réseaux sociaux – Entretien avec trois femmes

Trois femmes ont répondu à trois questions relatives à la publication des photos de vacances sur les réseaux sociaux. Chantal Billaud, de la Prévention suisse de la criminalité, s'est principalement concentrée sur les aspects juridiques. Stéphanie Burton, du Centre fri-tic, le centre de compétences responsable de tous les aspects en lien avec les médias et les technologies de l'information et de la communication de la HEP fribourgeoise, a répondu en tant que pédagogue des médias. Enfin, Laura (prénom d'emprunt), une Zurichoise de 14 ans, nous a fait part de sa propre expérience.

A quoi faut-il faire attention lorsqu'on poste des photos de vacances sur les réseaux sociaux ?

Chantal Billaud : Le droit à l'image s'applique également aux mineurs ayant l'exercice des droits civils. Les jeunes doivent en tenir compte lorsqu'ils souhaitent publier des photos de leurs amis : il faut toujours demander leur accord au préalable !

Le principe est simple : on ne publie sur les réseaux sociaux que les informations et les photos que l'on accepterait de voir placardées dans l'espace public ou imprimées dans le journal. Quant aux annonces de départ en vacances de toute la famille : les voleurs aussi savent lire.

Stéphanie Burton : En étant actif sur Internet, on se crée petit à petit une identité numérique. N'importe qui peut se faire une idée de nous, sans que nous le sachions ni ne l'autorisions, grâce à l'ensemble des informations et des images publiées sur la Toile. Les maîtres d'apprentissage par ex. consultent Google pour se renseigner sur les candidats.

Si vous publiez des données personnelles, comme des photos de vacances, sur Facebook, pensez aux trois points suivants :

1. Internet est un espace public. Si notre profil Facebook est public, d'autres utilisateurs peuvent voir nos photos, les copier, les télécharger et même les modifier. Nous n'avons aucun contrôle là-dessus, pas plus que sur notre identité numérique.
 2. On évolue au fil du temps, et nos opinions et notre manière de communiquer varient également. Il faut donc penser à toiletter régulièrement son profil, tant au point de vue du contenu que de la liste d'amis.
 3. Les photographes en herbe doivent en outre savoir que lorsqu'ils ouvrent un compte, ils cèdent à Facebook les droits sur les contenus publiés. En théorie, Facebook pourrait donc réutiliser les contenus partagés et même transmettre à des tiers les photos artistiques.
- Laura (14 ans)** : Il faut respecter certaines règles: ne pas indiquer son nom complet sur les photos,

et désactiver le service de localisation de son smartphone afin d'éviter que tout le monde sache où on a pris les photos.

Comment aborder ce thème de manière constructive avec les enfants et les jeunes ?

Chantal Billaud : Les jeunes comprennent très bien la question du droit à l'image lorsqu'on utilise leurs photos à titre d'exemple. Personne ne veut que ses photos, et encore moins ses photos privées, ne soient affichées dans l'espace public sans son autorisation. Et il ne faut pas faire aux autres ce qu'on n'aimerait pas qu'on nous fasse, c'est une question d'éthique.

Laura (14 ans) : Tout à fait normalement. Mes parents avaient un iPhone depuis longtemps, mais je crois qu'ils se sont beaucoup informés avant de m'en offrir un et de m'en expliquer le fonctionnement, de crainte de se ridiculiser.

Quelles solutions recommandez-vous aux parents ?

Chantal Billaud : Si parents et enfants entretiennent des relations ouvertes et de confiance, il n'y a généralement pas de problème. Il suffit de parler ouvertement de la diffusion de photos et du respect de la sphère privée d'autrui. La plupart des jeunes comprennent cela très bien. Mais il faut évidemment que les parents possèdent les compétences médiatiques nécessaires et soient informés des aspects juridiques.

Stéphanie Burton : D'après les conditions d'utilisation de Facebook, seuls les plus de 13 ans peuvent ouvrir un compte. Dans l'idéal, les parents aident leurs enfants à créer un profil et à le paramétrer de manière sûre. Il faut absolument séparer ses « amis » en différents groupes et limiter le cercle de personnes ayant accès à nos données. Mais cela ne suffit pas. A l'adolescence, les relations sociales manquent encore souvent de solidité. Elles évoluent constamment : l'ami d'aujourd'hui peut très bien être l'ennemi de demain. Pour expliquer ces principes aux jeunes facilement, on peut utiliser des analogies avec la vie réelle (journal, affiches, etc.) ou citer des exemples de cyberharcèlement présentés dans la presse. Une fois que les enfants et les jeunes ont

compris le mode de fonctionnement des réseaux sociaux, ils adoptent pour la plupart un comportement raisonnable.

Laura (14 ans) : Si les enfants exagèrent, il faut imposer des interdictions. Cela m'est arrivé aussi. En semaine, je dois désormais mettre mon portable dans une boîte en carton à neuf heures tapantes et ne plus y toucher jusqu'au lendemain. Même si ça m'énerve parfois, je crois que c'est plutôt une bonne chose.

Plus d'informations sur le thème « [jeunes et réseaux sociaux.](#) »